

**PROGRAMME CONCERTÉ PLURI ACTEURS ALGERIE  
ASSEMBLEE GENERALE PROVISOIRE – ALGER 19 AVRIL 2007**

**Charte du programme concerté Algérie  
Version pour COPIL 3 – 16 juillet 2007**

**Préambule**

Nouveau dans sa construction participative, le programme concerté pluri-acteurs Algérie est né d'un travail de concertation entre associations algériennes et françaises, et le Ministère des Affaires Etrangères français. Partageant des constats de nécessité d'un travail approfondi, avec les acteurs de la société civile, sur les problématiques de la jeunesse et de l'enfance, ces associations ont conjugué leurs efforts pour aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions communes touchant ces groupes de population. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis juillet 2006, et une assemblée générale provisoire s'est tenue le 19 avril 2007 pour marquer le début d'une phase pilote du PCPA.

**Mission**

Le programme concerté pluri-acteurs Algérie a pour principal objectif de renforcer les capacités des associations algériennes agissant au service de l'enfance et de la jeunesse, de multiplier la concertation entre elles et avec les différents acteurs des sociétés civiles algériennes et françaises, ainsi qu'avec leurs pouvoirs publics.

**Engagement**

Nous, organisations algériennes et françaises, parties prenantes du programme concerté Algérie, déclarons adopter dans l'ensemble de notre action collective et dans nos actions particulières, les valeurs et principes suivants.

Nos valeurs s'organisent sur :

1. le **respect des droits humains**, avec une approche basée sur les droits fondamentaux, incluant l'accès aux droits, le refus des discriminations et la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes, ainsi que la promotion d'une démocratie participative ;
2. le **refus de la pauvreté et des inégalités**, et la nécessaire utilité sociale de nos actions à travers la promotion des droits de l'enfant et des jeunes, la lutte contre l'exclusion et la solidarité avec les plus démunis mais aussi entre organisations ;

3. **l'inscription de nos actions dans une approche de développement durable et inclusif** qui implique un développement économique et social partagé, respectant l'environnement.

En ce qui concerne les principes / les pratiques de fonctionnement du programme et de nos organisations, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour assurer :

1. une **gouvernance interne effective** basée sur les principes suivants :
  - le fonctionnement démocratique,
  - la responsabilité,
  - la transparence,
  - la redevabilité (devoir rendre compte) ;
2. la **concertation permanente** qui se traduit par une diffusion de l'information fluide et accessible, par une compréhension mutuelle et réelle portée par un langage commun ;
3. **l'égalité des chances** par l'accès équitable au programme ;
4. une **volonté d'apprendre ensemble et de progresser**, respectant le rôle de chacun, en s'appuyant sur des pratiques d'évaluation et de capitalisation assurant le partage des apprentissages, une capacité à se remettre en cause.

Le signataire de cette charte confirme son engagement à participer à ce programme.

Date

Signature, précédée de Nom prénom, organisation